

PROJET DE REFERENTIEL FORMATION CONTINUE DESTINEE AUX EDUCATEURS SPORTIFS Le but de cette formation est de rendre les éducateurs sportifs volontaires capables de contribuer à la lutte contre la sédentarité en vue du maintien et de l'optimisation du capital santé des sujets porteurs de maladies chroniques non transmissibles stabilisées. Elle est destinée aux titulaires du BPJEPS et vise l'acquisition de connaissances de base et leur application concernant différentes maladies chroniques non transmissibles * sur les modalités d'accompagnement vers l'autonomie dans la pratique d'activité physique et sportive, et la prise en compte du projet individualisé de la personne, ses attentes et motivations.

OBJECTIF 1 : Etre capable de préparer un projet d'animation d'activités physiques et sportives à partir des caractéristiques des personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles stabilisées

Compétences	Savoirs associés
<p>-1 A :EC de prendre en compte le contexte lié aux publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier l'impact (positif et négatif) de l'activité physique ou sportive pour la personne, dans trois domaines : sa santé, ses relations sociales et familiales, son exercice professionnel - analyser et prendre en compte les caractéristiques de l'activité proposée eu égard aux capacités, aux besoins et aux demandes des pratiquants - Savoir situer son action par rapport au système de santé local <p>-1 B : EC de préparer une action pédagogique adaptée à chaque personne dans des conditions de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte les attentes et appréhensions des pratiquants - de prendre en compte les consignes médicales - communiquer et interagir avec les partenaires du projet (famille, professionnels du secteur médical, du secteur fédéral) - aménager le milieu en sécurité en tenant compte des spécificités du public, du lieu et des ressources disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le concept de santé, des déterminants de la santé et des déterminants de la pratique d'APS - Connaître le fonctionnement du système de santé et notamment <ul style="list-style-type: none"> *du rôle de chacun des intervenants auprès du sujet porteur de pathologie chronique *de l'existence du secret médical et des règles déontologiques des personnels de santé - Connaître l'intérêt préventif et adjuvant thérapeutique de l'activité physique et sportive (en général et pour les pathologies considérées) - Connaître les limites des effets positifs de l'APS chez les personnes atteintes de maladie chronique - Connaître les bases <ul style="list-style-type: none"> • D'anatomie et de physiologie • Des principales pathologies non transmissibles les plus répandues (à détailler) y compris spécificités psychologiques, anatomie physio... • Des croisements publics et pathologies - Connaître les limites et incapacités physiques potentiellement engendrées par la pathologie présentée - Connaître les techniques d'entretien motivationnel - Savoir communiquer et interagir avec les partenaires - Connaître les précautions de sécurité en matière d'aménagement des espaces de pratique - Connaître la réglementation en matière de responsabilité civile

*(Obésité, Diabète, maladies cardio-vasculaires–HTA, pathologies coronaires, artériopathie des membres inférieurs-, cancers)

OBJECTIF 2 : EC d'animer des activités physiques et sportives intégrant des personnes atteintes de maladies chroniques

COMPETENCES	SAVOIRS ASSOCIES
<p>2 A :- EC de mettre en œuvre une action d'animation d'activités physiques</p>	

et sportives en direction des personnes atteintes de maladies chroniques :

- mettre en œuvre les principes d'individualisation de la pratique d'activités physiques et sportives
- gérer la diversité des publics et notamment
 - prendre en compte l'environnement éducatif, social et économique
 - engager chacun dans une démarche favorisant sa capacité à prendre des décisions favorables pour sa santé
 - favoriser l'autonomie du pratiquant
- instaurer des relations garantes du respect de l'intégrité des pratiquants
- prendre immédiatement toute décision pour préserver la sécurité des pratiquants

2 B :- EC d'évaluer son action au regard des réalisations et des progrès des personnes :

- Identifier les indicateurs pouvant être utilisés pour évaluer le résultat de l'activité physique et sportive proposée
- évaluer son action au regard de critères préétablis
- ajuster son programme en fonction de la progression et de la motivation des pratiquants
- communiquer sur les réalisations et progrès des personnes auprès des personnes elles mêmes, de leur environnement santé le cas échéant.
- participer, le cas échéant, aux travaux d'une équipe pluridisciplinaire pour évaluer les écarts constatés
- proposer aux partenaires des évolutions possibles de son action

- Connaître les spécificités de l'éducateur sportif dans ses relations avec ces publics
- Connaître les principes d'individualisation de la pratique d'activités physiques et sportives
- Connaître les ressources de santé de proximité et notamment les services d'urgence

- Connaître les principes d'évaluation adaptés à ce public
- Savoir les interpréter
- Etablir des critères d'évaluation de son action